

Yverdon-les-Bains, le 10 novembre 2022

Travaux sur le patrimoine végétal communal - Hiver 2022/2023

La Commission de la Tournée des allées, chargée de la gestion des forêts et du patrimoine arboricole publics en ville d'Yverdon-les-Bains, a soumis son rapport à la Municipalité. Suite aux décisions prises par cette dernière, la campagne de renouvellement et de soins aux arbres se déroulera dans le courant de l'hiver 2022/2023, après mise à l'enquête au pilier public.

Cette année, s'agissant des renouvellements, plusieurs sujets sont concernés dans différents secteurs de la ville, soit à la Grande-Prairie, à l'Allée de Winterthour, au Restaurant de la Plage et à la Rue des Prés-du-Lac. Malades, blessés, n'ayant pas survécu aux inondations de l'été 2021 ou en état de sénescence, ces arbres doivent être abattus en faveur de compensations qualitatives. Ils représentent un danger potentiel pour la sécurité de la population. Leur remplacement permet le renouvellement et le maintien d'un patrimoine arboré sain et durable grâce à une mixité des essences et des générations de végétaux qui assurent une résilience face aux enjeux environnementaux. Les coupes seront compensées dans leur intégralité dans le courant de l'année par des essences adaptées au changement climatique, selon le principe de la double compensation qui consiste à replanter deux arbres lorsque la Ville est contrainte d'en renouveler un. Le travail effectué dans le cadre la Commission de la Tournée des allées a permis de doubler le nombre d'arbres plantés entre 2021 et 2022.

Pour les tailles d'entretien et sécuritaires les zones concernées sont les suivantes : Quartier de la Vilette, Avenue de la Gare et Avenue de Grandson.

Le Service des travaux et de l'environnement mettra tout en œuvre pour limiter les nuisances et remercie la population de sa compréhension.

Personnes de contact :

*Antoine Sauser, adjoint au chef du Service des travaux et de l'environnement, 024 423 63 56
Lionel Guichard, responsable des espaces verts, 024 423 60 70*